



## BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2022

« Le bénévolat des personnes migrantes : un véritable outil d'insertion ? »

avec le soutien de la Croix-Rouge française



# Présentation

---

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



## Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



## Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



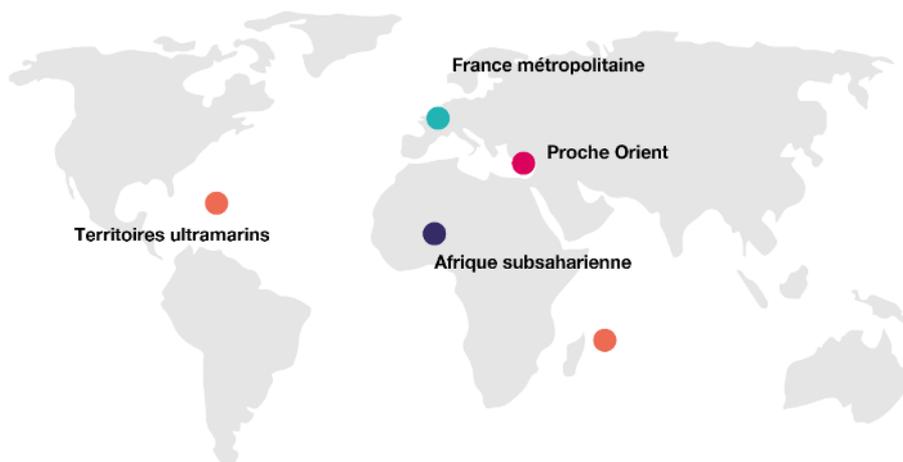
## Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



## Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



## Appel « Le bénévolat des personnes migrantes : un véritable outil d'insertion ? »

avec le soutien de la Croix-Rouge française

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la Croix-Rouge française pour lancer un appel à candidatures pour **1 bourse de recherche individuelle** de **12 mois** sur le thème du bénévolat des personnes migrantes.

Il s'agit du 4<sup>ème</sup> appel à l'attention des chercheurs de **bénévo'Lab**, le programme de recherche de la Fondation dont l'initiative vient de ceux qui mènent les actions de la Croix-Rouge française au quotidien.

*Bénévo'Lab* propose à tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française de bénéficier d'un soutien technique et scientifique pour répondre à des questions ou difficultés opérationnelles rencontrées lors des missions Croix-Rouge. Chacun dans l'action n'a pas toujours le temps ou le recul nécessaire pour mener seul une réflexion sur son action, les problèmes qu'il rencontre. La Fondation Croix-Rouge propose d'associer, pendant une année, un spécialiste universitaire expert de la question soulevée, en lien constant et direct avec le bénévole ou salarié et ses missions.

Au terme de l'appel à propositions lancé en début d'année auprès de tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française, un projet proposé par une bénévole et portant sur le thème du rapport au corps et de l'estime de soi des personnes sans abri a été retenu. Le présent appel est donc tiré de la proposition initiale d'une bénévole, et de sa participation active à sa rédaction aux côtés de la Fondation.

Pour que, à travers cette bénévole, les femmes et les hommes engagés au quotidien sur le terrain bénéficient de l'expérience et des résultats de la recherche, et que leur action au service des plus vulnérables en soit renforcée, il est attendu que le/la lauréat/e de cet appel conduise ses travaux en lien direct avec le bénévole à l'origine de ce projet.

## Thématique et zone géographique de recherche

---

La notion de participation n'est pas nouvelle<sup>12</sup>. Elle a été largement étudiée dans le domaine de l'action sociale et de la lutte contre la pauvreté<sup>3</sup>, au point de se retrouver au cœur de nombreuses expérimentations et de certains des dispositifs les plus importants de la lutte contre la pauvreté en France.

Cette notion fait toujours débat<sup>4</sup> concernant ses conditions de mise en œuvre, peut connaître des différentes déclinaisons (co-construction, empowerment...) <sup>5</sup>, il y a ses grands défenseurs<sup>6</sup> et ceux qui s'efforcent de clarifier les termes<sup>7</sup>, ou encore de définir un cadre et une méthodologie pour éviter certains effets non désirés<sup>8</sup>.

Quoi qu'il en soit, il semble désormais acquis que, comme l'a écrit le philosophe Paul Ricœur, « *la souffrance n'est pas uniquement définie par la douleur physique, ni même pas la douleur mentale, mais par la diminution, voire la destruction de la capacité d'agir, du pouvoir faire, ressentie comme une atteinte à l'intégrité de soi* »<sup>9</sup>, et qu'il convient par conséquent de développer du « *pouvoir d'agir* », tel que le définit le psychologue Yann le Bossé, c'est-à-dire le « *processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient* »<sup>10</sup>.

Aujourd'hui la participation des publics accompagnés s'observe assez largement dans le monde associatif, et s'étend à de plus en plus de publics. Ainsi, plusieurs initiatives permettent aux personnes exilées de participer aux programmes qui les concernent. Consultées par certaines associations à l'occasion d'un projet particulier ou sur les conditions de leur accueil ou de leur accompagnement, elles sont parfois invitées à co-construire des projets par d'autres associations qui font le pari d'une action commune, qui pensent l'intégration comme un double mouvement de la société

---

<sup>1</sup> Dès sa création en 1957, le mouvement ATD quart monde a été précurseur dans le domaine, en mettant au cœur de son projet l'idée que les personnes en situation de pauvreté participent elles-mêmes à la conception des politiques les concernant. Son fondateur, Joseph Wresinski, proposait de mener des actions non pas « pour » mais « avec » les personnes très pauvres.

<sup>2</sup> « Vous avez dit participation ? Une vieille notion », Presses de l'école des hautes études en santé publique, 2018, p. 14-83.

<sup>3</sup> Lire notamment Brigitte BOUQUET et Marcel JAEGER (2017), *De la participation au pouvoir d'agir*, Erès, 229 p. <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-3.htm>

<sup>4</sup> Lire notamment : Didier WOUTERS (Dir) (2019), *La participation : nouvel idéal ?*, Le Sociographe, 12/2019, n° 68, p. 27-148.

<sup>5</sup> Michel FOUURIAT (2019), « La co-construction : une alternative managériale », Presses de l'école des hautes études en santé publique, 2019, 193 p.

<sup>6</sup> Lire notamment Didier DUBASQUE, « Éloge de la co-construction, une pratique de travail social à développer », 07/02/2019 <https://dubasque.org/2019/02/07/eloge-de-la-co-construction/>

<sup>7</sup> Sur la proximité de la notion de « pouvoir d'agir » avec celle, ambiguë, d'« empowerment », lire notamment Brigitte PORTAL (2021), « Le pouvoir d'agir n'est pas le devoir d'agir », *Actualités sociales hebdomadaires*, 09/04/2021, n° 3204, p. 38-39.

<sup>8</sup> Sur la question « comment accompagner les personnes qui rencontrent des obstacles dans leur parcours de vie en évitant des impacts douloureux tels l'infantilisation ou la stigmatisation ? », lire notamment Bernard VALLERIE (2018), *Action sociale et empowerment*, Université Grenoble Alpes, 2018, 77 p.

<sup>9</sup> Paul Ricœur (1990), *Soi-même comme un autre*, Seuil, 432 p

<sup>10</sup> Yvan Le Bossé (2012), *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*. Éditions Ardis.

d'accueil vers les personnes exilées et réciproquement. C'est le cas de la Croix-Rouge française ou encore du Secours catholique, qui décident d'impliquer fortement les personnes exilées dans l'action.

Au Secours catholique, le Centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (Cedre)<sup>11</sup> a pour ambition la défense collective des droits et promeut la mobilisation des personnes exilées. Cette attention à la participation des personnes accueillies est très en lien avec la culture globale de l'association qui a évolué lors de ces dix dernières années, et les équipes sont incitées à développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, à proposer à des personnes en situation de précarité de s'engager comme bénévoles. Ce lieu d'accueil pour demandeurs d'asile sert de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des actions de l'association et a permis d'analyser les impacts du bénévolat inclusif sur tous les membres de l'équipe (bénévoles exilés ou non et salariés)<sup>12</sup>. Au Cedre, la moitié de l'équipe de bénévoles est constituée de personnes exilées elles-mêmes. Leur expertise, basée sur leur expérience de vie et leur parcours d'exil, est valorisée et permet de mieux accueillir et accompagner les nouveaux arrivants. Les exilés qui s'engagent comme bénévoles occupent des missions variées, ne se limitant pas à l'interprétariat.

On observe le même type de changement au sein de la Croix-Rouge française. Une décision du conseil d'administration de décembre 2018<sup>13</sup> accompagne et encadre la volonté d'intégrer des bénéficiaires comme bénévoles. La participation à l'action est bien une forme de co-animation et la Croix-Rouge française affirme la compatibilité entre la situation de bénévole et la situation de personne accueillie. Un guide interne sur le bénévolat inclusif a récemment été édité pour donner des outils pour augmenter la participation des personnes accueillies, et parmi elles les personnes exilées. Aussi, une plateforme de microprojets par et pour les réfugiés (Red Touch<sup>14</sup>) aide les bénévoles à concrétiser leurs projets en ce sens<sup>14</sup>. Conformément à son principe d'inconditionnalité de l'accueil, la Croix-Rouge française favorise le bénévolat de toutes les personnes désireuses de s'engager. Ainsi, les personnes migrantes, qu'elles soient en situation administrative régulière ou irrégulière, peuvent devenir bénévoles au sein de l'association. Cette forme d'engagement est même encouragée parce qu'elle est perçue comme participant de l'insertion sociale de ces publics. En effet, la participation des personnes exilées renvoie à la notion d'expertise. Une forme d'expertise

---

<sup>11</sup> Créé en 1989, situé dans le Nord-Est de Paris, le Cedre accueille près de 5 000 personnes par an. Voir le site [www.secours-catholique.org](http://www.secours-catholique.org).

<sup>12</sup> Lire l'entretien avec Véronique Fayet, présidente du Secours catholique in M.-H. Bacqué, E. Bodinier, V. Fayet, « Qui a peur de la participation ? », *Revue Projet*, n° 363, avril 2018, pp. 44- 51 : « *Pourtant, au quotidien, ce n'est pas toujours simple pour nos bénévoles de laisser la place à des personnes qui ne s'expriment pas de la même façon, viennent de la rue ou du bout du monde. Et pour permettre à tous de se sentir membres, à part entière, il nous faut abandonner une partie de notre pouvoir, en acceptant de changer les horaires d'ouverture et de fermeture du local, en laissant la clé à quelqu'un d'autre...* ».

<sup>13</sup> « *La Croix-Rouge française, dans ce qu'elle œuvre pour la dignité des personnes en toute impartialité, reconnaît chacun dans sa capacité à être acteur. [...] [Elle] doit permettre en premier lieu à ces publics de s'exprimer, de recouvrer leur capacité à agir pour elles et pour les autres. [...] [Le] Conseil d'administration souhaite affirmer le principe de la participation des publics au sein des structures de la Croix-Rouge française sous deux formes principales : la participation à l'action et la participation des publics en tant qu'experts.* »

<sup>14</sup> Le dispositif Red Touch<sup>14</sup> permet aux bénévoles de la Croix-Rouge française d'obtenir un soutien financier pour leur projet à hauteur de 50 % du budget prévisionnel, de bénéficier d'un soutien méthodologique dans la conception et l'organisation de l'action, et de valoriser l'action et d'en faire la promotion via la plateforme en ligne (<https://redtouch.croix-rouge.fr/>). Près de 600 projets réalisés depuis 2012 sont consultables sur la plateforme.

s'acquiert dans l'acte même de participer. Faire partie d'une démarche participative permet de l'analyser, de penser ses points forts ou ses faiblesses. Toutes ces expériences acquises peuvent être mobilisées dans d'autres contextes.

Cela dit, on dispose encore de peu d'éléments sur les effets des démarches de ce type. Aussi, conséquence du principe d'inconditionnalité dans l'accueil des bénéficiaires et des bénévoles, les associations ne peuvent avoir une vision précise du nombre de personnes migrantes engagées dans les actions et ne peuvent que se baser sur des témoignages ou des remontées ponctuelles d'équipes. De plus, si la conviction de nombreuses structures (associations, collectifs, collectivités locales) est que la participation des personnes exilées est essentielle à la réussite des programmes et des politiques publiques, encore peu d'initiatives sont forgées avec elles et à partir de leur expertise. Les programmes d'accueil et d'intégration proposés aux nouveaux arrivants sont « *souvent pensés en amont, par des personnes qui n'ont pas l'expérience de la migration, sans associer les personnes exilées. La participation des personnes exilées connaît de nombreux freins et limites* »<sup>15</sup>. Enfin, les acteurs qui se lancent se trouvent confrontés à des difficultés liées aux changements que cela suppose dans leur organisation, dans leur façon de travailler et de délivrer ces services, ainsi qu'à des difficultés de mise en œuvre concernant le recrutement puis l'intégration de personnes migrantes dans les équipes : barrière de la langue, barrière culturelle (notamment en ce qui concerne l'appréhension du concept de bénévolat), préjugés à l'égard de ces publics, verticalité de la relation aidant-aidé, identification d'activités à même de valoriser les compétences des exilés, etc. La participation des personnes exilées reste donc un défi et sa mise en pratique n'est pas simple. Elle suppose des étapes préalables, une attention renouvelée aux personnes accompagnées et des interrogations constantes.

## Objectifs de la recherche

C'est pour participer à la nécessaire réflexion sur la question de la participation des réfugiés et des migrants en tant que bénévoles au sein de la CRf que la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer cet appel. Celui-ci invite à tirer les enseignements de ces expériences, afin d'évaluer leurs différents effets et savoir dans quelle mesure elles participent véritablement à l'insertion sociale et professionnelle de ces publics accompagnés.

Il s'agira notamment d'analyser les différentes formes de la participation et des actions menées, de collecter des retours d'expériences de participation des réfugiés ou des migrants, et d'identifier les facteurs qui favorisent leur participation en tant que bénévoles aux actions de la Croix-Rouge française. Dans le contexte actuel, la recherche pourra éventuellement étudier les modalités et effets sur la résilience des exilés ukrainiens d'initiatives ayant permis leur participation à des actions associatives, notamment en tant qu'interprète<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Sophie Bilong « La participation des personnes exilées : des pistes pour repenser l'intégration », *Etudes de l'Ifri*, Ifri, mai 2020.

<sup>16</sup> La résilience est un concept qui fait largement écho aux études du psychiatre et psychanalyste B. Cyrulnik qui, dans son ouvrage *Autobiographie d'un épouvantail* (2008) défend que la valorisation des individus dans le processus de secours et de sauvetage est un des piliers de leur résilience. « *La ville de Naples a subi des tremblements de terre successifs dans les années 1980. Dans une entreprise un petit groupe a été protégé et éloigné de la zone détruite. Un autre a été aidé sur place. Tandis que le troisième n'a pas été sécurisé. Après les tremblements de terre suivants (...) le groupe qui a donné le*

La question de l'accueil des personnes migrantes en tant que bénévoles de l'association se pose dans toutes les structures Croix-Rouge. L'appréhension de cet enjeu à l'échelle nationale permettra d'adopter une approche comparative, facilitant la mise en exergue de facteurs clés de succès, et donc de leviers permettant de susciter un accueil des personnes migrantes en tant que bénévoles.

Ainsi, il s'agira enfin de proposer des éléments méthodologiques à propos de la participation des migrants et des réfugiés sous la forme de conseils à destination des acteurs de terrain. Ces éléments méthodologiques permettront de dégager des pistes pour surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de dispositifs de participation ou, peut-être, de donner des idées utiles pour initier une démarche de développement des capacités d'agir des personnes accompagnées.

- Quelle est la réalité actuelle du bénévolat des personnes migrantes au sein de la Croix-Rouge française ? Quelles sont les expériences de participation des réfugiés ou des migrants à la Croix-Rouge française ? Quelles formes prennent les actions où les premiers concernés sont consultés, associés, participent activement ? Cette participation est-elle occasionnelle, régulière, systématique ou encore inexistante ?

- Quels enseignement peut-on tirer des expériences de participation des réfugiés et des migrants en tant que bénévoles au sein de la Croix-Rouge française ?

- Comment les personnes migrantes vivent-elles cette expérience, et qu'en retiennent-elles ?

- Quels sont les freins au recrutement et à l'intégration des migrants parmi les équipes de la Croix-Rouge française ? A contrario, quels sont les facteurs clés de succès ? Comment aller vers les personnes exilées qui ne participent pas encore ? Quelles sont les conditions pour donner la parole aux personnes exilées et les mettre en capacité d'agir ? Dans quelle mesure l'organisation doit-elle se modifier, les habitudes de travail être repensées pour permettre une réelle participation des migrants et des réfugiés ? Comment éviter la mise en place d'un bénévolat « à deux vitesses », un « classique » et un « adapté » ?

- Le bénévolat des personnes migrantes à la Croix-Rouge française génère-t-il des nouvelles perspectives d'insertion pour ces publics ? Dans quelle mesure devenir bénévole permet de développer un réseau utile à l'insertion sociale des migrants et/ou d'acquérir des compétences valorisables dans leur carrière professionnelle en France ?

- Comment appliquer la notion de participation à des personnes exilées ? La participation des réfugiés et des migrants présente-t-elle des spécificités ?

## **Zone géographique de recherche**

La recherche aura lieu en **France**.

---

*moins de syndromes psychotraumatiques était composé d'hommes qui non seulement avaient été entourés sur place parmi les décombres, mais qui, en outre avaient été engagés dans l'action des secours. »*

## Conditions de candidature

---

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être soutenus dans leur candidature par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 13 septembre 2022 à minuit (heure de Paris)**.

## **Dépôt de candidature**

---

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site ([www.fondation-croix-rouge.fr](http://www.fondation-croix-rouge.fr)). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

### **Formulaire de candidature**

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
6. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
7. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 1<sup>er</sup> août 2022 au 13 septembre 2022 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

### **Processus d'évaluation et de sélection**

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **14 octobre 2022**.

## Modalités du soutien financier

---

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
  - une **bourse de recherche individuelle de 18 000 euros** ;
  - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
  - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
  - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
    - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
    - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
    - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
    - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
  - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- La période de recherche commence au plus tôt le **1er novembre 2022**, au plus tard le 15 novembre 2022. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le lauréat à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le lauréat doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche

pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

## Obligations

---

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

# Calendrier

---

1 <sup>er</sup> août 2022	Lancement de l'appel à candidatures
13 septembre 2022	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
16 septembre – 2 octobre 2022	Evaluation des candidatures
13 octobre 2022	Sélection par la gouvernance de la Fondation
14 octobre 2022	Annnonce des résultats par mail à tous les candidats
15-31 octobre 2022	Signature par le lauréat de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 <sup>er</sup> novembre 2022	Début de la recherche
1 <sup>er</sup> novembre 2023	Fin de la recherche

*La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation.*

*Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.*

*Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : [contact@fondation-croix-rouge.fr](mailto:contact@fondation-croix-rouge.fr) ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.*

***Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné est susceptible d'être soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.***

**Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :**

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

[recherche@fondation-croix-rouge.fr](mailto:recherche@fondation-croix-rouge.fr)